



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A PROPOS DE LA FERMETURE DE LA CARRIÈRE A DESHAIES

Le Mercredi 15 Janvier 2025, Le juge des référés du Tribunal de Basse-Terre ordonne l'arrêt total de l'exploitation de la Carrière de Deshaies, la SADG, en attendant les résultats de l'expertise suite à un glissement de terrain survenu le 3 Décembre 2024, qui a provoqué l'effondrement d'une maison et l'évacuation de plusieurs habitations. Une plainte est déposée par les propriétaires.

Dèpi dényé konfli an 2021 a SADG, UGTG avèti tou zotorité rèsponsab si danjé ki ni anlè Site lasa, tan pou Travayè a Karyè-la, Laliwondaj é la Popilasyon...Ayen pa mèt an plas !

Jodijou, les salariés seront placés en chômage technique et percevront une indemnité correspondant à 60 % de leur salaire, pendant toute la durée de suspension d'activités de la Carrière.

NOU, UGTG BTP SADG, PA DAKO ÈVÈ SA !

Lé Travayè ka mandé pèyé TOTALITÉ de leur salaire pendant toute la durée de la fermeture.

A PA YO KI RÈSPONSAB ! YO PA NI A PÉYÉ !

Pointe-à-Pitre, le 20 Janvier 2025

Le Responsable du Secteur UGTG BTP
Didier DYVRANDE
Contact : 06.90.31.61.58